Envoyé en préfecture le 07/04/2017

ID: 026-200068781-20170329-2017\_DELIB143-BF

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017



Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES** 

DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017 143

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars , à 18h 00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de madame Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/03/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 80 - votants : 102

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

#### PRESENTS:

ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, DESCHAMP Michel, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROSSE-TCHEKEMIAN Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, GUIONNET Adrien, CHASSOULIER Dominique, BOUVIER Jocelyn, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

### ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie Madame AUDIBERT Geneviève a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard Monsieur COMBE Claude a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis Monsieur DUC Bernard a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à madame CHASSOULIER Dominique Madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc Monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame JUNG Anne Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à madame NAKIB-COLOMB Zabida

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017



ID: 026-200068781-20170329-2017\_DELIB143-BF

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente section s'équilibre à hauteur de 129 M€ soit 11 M€ de plus que pour l'exercice 2017. Le détail de cette évolution est décrit dans la présente note.

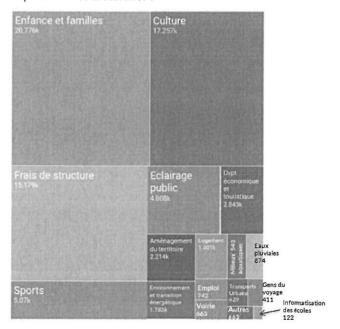
Déper	ises		Recettes			
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017	
011 - Fonctionnement service	18 975 403	22 676 701				
012 - Frais de personnel	35 813 241	39 841 684	70 - Redevances	5 996 237	6 324 48	
65 - Charges externes	17 510 538	21 379 175	73 - Fiscalités	80 772 400	88 998 000	
Sous-total charges de gestion	72 299 182	83 897 560	74 - Dotations et Financements externes	31 541 035	31 619 735	
014 – reversement de fiscalité	34 253 209	29 617 345	75 - Autres produits de la gestion courante	137 781	131 695	
66 - Frais financiers	841 410	1 850 000	77 – Produits exceptionnels	35 600	95 650	
67 - Charges exceptionnelles	481 800	689 500	78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		1 000 000	
042 - Amortissements	4 197 810	6 000 000	013 - Atténuations de charges	8 150	233 640	
022 - dépenses imprévues	100 000	1 000 000	042 - Amortissements	169 800	900 000	
023 - virement à la section d'investissement	6 487 592	6 248 800	Total produits de fonctionnement	118 661 003	400 200 200	
Total charges de fonctionnement	118 661 003	129 303 205	rotar products de fonctionnement	110 001 003	129 303 205	

#### Les dépenses de fonctionnement

Sur les dépenses de fonctionnement, on constate une croissance de près de 11 M€ des charges de gestion qui s'explique essentiellement par la prise en compte du budget de la communauté de communes de la Raye, la dissolution des syndicats de rivère ainsi que des charges financières issues des transferts d'emprunts réalisés fin 2016. En outre, le budget primitif 2016 retraduisait partiellement les effets des transferts de compétence de 2016. Les décisions modificatives intervenues avaient considérablement modifié la prévision majorant les frais de personnel de 3 M€ ce qui limite d'autant l'augmentation réelle de ces charges.

En outre, pour ce qui relève des modalités de facturation des services communs, il est à souligner que les Villes adhérentes se verront facturer les coûts par une diminution de l'attribution de compensation. Ainsi le budget de l'agglomération assurera l'équilibre des budgets annexes mutualisés par une charge dite externe payée au compte 658 pour 11.8 M€. Cette somme sera alors déduite des attributions de compensation des villes concernées assurant la neutralité budgétaire pour l'agglomération.

La répartition par politique publique a été établie sur la base des charges de gestion en excluant les montants refacturés aux communes du fait des services communs. Le périmètre de production de services de l'agglomération s'élève donc à 75 610 k€. Sa répartition est la suivante :



Pour disposer d'une vision plus complète des coûts de fonctionnement par ensemble de politique publique, il convient de dégager des niveaux de charge nette. Les détails suivants sont présentés en fonction du niveau de charge à supporter.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Recu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017



ID: 026-200068781-20170329-2017\_DELIB143-BF

#### Les recettes de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement, en dehors des produits des tarifs et des financements externes affectés, les recettes progressent de manière relativement insensible : + 0,3 % de budget à budget. Cette faible croissance sera à réviser une fois notifiée les bases fiscales et les dotations. Cette dernière interviendra avant la notification du FPIC dont le prélèvement a pu être estimé à 1,2 M€ sur le territoire et 400 k€ à la charge de la Communauté d'agglomération.

La fiscalité professionnelle a été estimée en progression de 3,3 % en raison des informations connues sur la cotisation foncière des entreprises et sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pour la fiscalité ménages, elle serait en léger recul du fait de deux phénomènes conjoints :

- D'une part, les valeurs locatives seront faiblement revalorisées en 2017, seulement + 0,4 %. Ces dernières années, la revalorisation oscillait entre + 0,9 et + 1 %, soit une croissance deux fois plus forte.
- D'autre part, les notifications de taxe d'habitation de 2016 étaient surestimées de plus de 3,5 %. Ainsi, il faudrait une augmentation physique de plus de 3 % pour atteindre ce niveau en 2017. La baisse est probable, 1,1 % constitue un simple ordre de grandeur.

Principales recettes fiscales dans le cadre du vote du budget				
	BP 2016	BP 2017	Variation en valeur	Variation en %
Cotisation foncière des entreprises	27 646 000	28 691 000	1 045 000	3,8%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	16 514 000	17 150 000	636 000	3,9%
Autres fiscalités économiques	4 173 000	4 070 000	- 103 000	-2,5%
Fiscalités dite professionnelles	48 333 000	49 911 000	1 578 000	3,3%
Taxe d'habitation	26 115 000	25 832 000	- 283 000	-1,1%
Taxe sur le foncier bâti	5 955 000	5 970 000	15 000	0,3%
Autres fiscalités ménages	446 000	447 000	1 000	0,2%
Fiscalités dite ménages	32 516 000	32 249 000	- 267 000	-0,8%
Allocations compensatrices	2 173 000	2 275 000	102 000	4,7%
Autres ressources fiscales	385 000	550 000	165 000	42,9%
Dotation globale de fonctionnement	20 637 000	19 370 000	- 1 267 000	-6,1%
Dotation de compensation réforme TP	458 355	458 000	- 355	-0,1%
Total des principales ressources	104 502 355	104 813 000	310 645	0,3%

La loi de finances pour 2017 fait bénéficier le secteur communal d'un abattement de 50 % sur la contribution au redressement des finances publiques. Concrètement, la perte pour 2017 sera deux fois moins forte que pour 2016. Sur la base de la période passée, le territoire a subi des pertes de dotation de l'ordre de 2,2 M€ au plus haut ce qui permet d'estimer la baisse 2017 à 50 % de ce montant.

Le montant 2017 estimé sera sans doute plus élevé après la notification des services de l'Etat, compte tenu de la revalorisation des valeurs de point pour les Communautés d'agglomération non estimable à ce jour. Toutefois, à partir des données disponibles, le niveau de dotation aurait baissé de - 6,3 M€ par rapport au droit existant en 2013... niveau qui atteindrait - 7,5 M€ en 2018. En cumulant les pertes sur la période, la Communauté d'agglomération a été privée de - 15,5 M€.

Ces baisses de la dotation d'intercommunalité correspondent au programme du mandat de l'actuel président. Dans l'attente des résultats électoraux, il est difficile de simuler les tendances à prendre en compte. Toutefois, si on projette la baisse budgétisée en 2017, la Communauté d'agglomération ne percevrait plus de dotation d'intercommunalité à la fin du mandat.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

De la même manière que pour la section de fonctionnement, il convient de comparer de budget primitif à budget primitif.

Concernant les dépenses d'investissement, on peut constater que l'effort prévisionnel d'investissement s'accroit budgétairement de plus de 6 M€ mais une bonne part correspond au glissement des crédits de paiement d'un exercice à l'autre.

L'endettement prévisionnel en 2016 était de 20.4M€. En 2017 on peut constater une légère augmentation, soit un endettement prévisionnel 2017 à hauteur de 21.1M€ ,en raison du glissement des crédits d'investissement non consommés en 2016.

ID: 026-200068781-20170329-2017\_DELIB143-BF



L'autofinancement prévisionnel se décompose ainsi :

Virement de la section de fonctionnement (6,2 M€) + amortissement des actifs (6 M€)

- amortissement du passif (0,9 M€) remboursement du capital de la dette (4,3 M€)
- = 7 M€ en 2017

Les 38,7 M€ de dépenses d'équipement sont donc autofinancées à hauteur de 18%. Pour mémoire en 2016, l'autofinancement se situait à hauteur de 8,4 M€, cette atténuation correspond essentiellement à la baisse de dotation de l'Etat pour 2017.

Dépense 	S		Recettes			
Chapitres	BF 2016	BP 2017	Chapitres	BP 2016	BP 2017	
2 Dépenses d'équipement	32 418 905	38 748 799	10 - Dotations	3 134 867	4 050 000	
26 - Participations financières	5 400 000	0	13 - Subventions	3 803 461	2 387 224	
16 - Remboursement du capital de la dette	2 133 000	4 314 000	16 - Nouveaux emprunts	22 529 175	25 445 275	
458 - Opération pour compte de tiers	182 200	128 900	458 - Opération pour compte de tiers	167 000	55 400	
456 - Operation pour compte de tiers			Autres emplois	29 000	0	
Autres ressources	45 000	45 000	040 - Amortissements	4 197 810	6 000 000	
040 - Amortissements	169 800	900 000	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 487 592	6 198 800	
Total charges d'investissement	40 348 905	44 136 699	Total produits d'investissement	40 348 905	44 136 699	

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunal, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

#### Le Conseil communautaire à :

_	· Contre :	8 voix
_	Abstention :	3 voix
_	Pour :	1 voix

#### DECIDE:

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget principal de Valence Romans Agglo dans toutes ses composantes y compris l'annexe d'attribution des subventions, qui s'équilibre à hauteur de 129 303 205 € en fonctionnement et de 44 136 699 € en investissement,
- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme Fait à Valence, le 6 avril 2017 Le Président, Par délégation, Emmanuelle CHAMBARD Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo

Rovaltain - Avenue de la gare

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.